



FORMULAIRE D'ADHESION

Saison Sportive 2023-2024

Page 1/2

Vos coordonnées

Nom et prénom du père et de la mère (pour les mineurs) :

Nom et prénom du joueur :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal :

Ville :

N° Téléphone :

Adresse mail :

Montant de l'adhésion : Jeune moins de 18 ans = 20 € - Adulte = 30 € (voir modes de règlement au dos, page 2/2)

Choix du créneau de cours (merci de cocher selon votre choix)

Lundi 20h00-22h00

Public : ados et adultes – Objectif : maîtrise des ouvertures – Formateur : Jean-Patrick

Mardi 18h00-19h30

Public : ados et adultes – Objectif : pré-perfectionnement – Formateur : Patrick Lamoure

Mercredi 17h30-18h30

Public : enfants et ados – Objectif : pré-perfectionnement – Formateurs : François et Ashot

Jeudi 18h00-19h30

Public : ados et adultes – Objectif : Composition Echiquéenne – Formateur : Philippe Maestralli

Vendredi 18h00-19h30

Public : ados et adultes – Objectif : maîtrise de la prise de décision – Formateur : Jean-Patrick

Samedi 10h30-12h00*

4 groupes, 4 formateurs : Cyril JEAN, Silvain JORON, Etienne GRANCHER, Marlène BARQUET

Samedi 14h30-16h00

Public : enfants débutants – Objectif : initiation et maîtrise des mats – Formatrice : Soumaya

* Pour les 4 groupes du samedi matin, vous serez dirigé vers le groupe qui correspond le plus à votre niveau et à votre objectif

Informations complémentaires

Objectif de l'adhérent →

Simple loisir

Compétition et tournois officiels

Informations
allergènes

Restrictions
alimentaires et autres

Date :

Signature :



Modes de règlements et aides diverses

Saison Sportive 2023-2024

Page 2/2

Comment régler votre adhésion et/ou votre licence ?

Voici les 3 modes de règlements possibles :

1. Privilégiez si possible le virement bancaire (voir RIB de l'Association ci-dessous)
2. Vous pouvez également régler par chèque à l'ordre des Cavaliers d'Hérouville
3. Vous pouvez enfin procéder à un règlement en espèces auprès de notre Trésorière ou du formateur

Relevé d'Identité Bancaire de l'association Les Cavaliers d'Hérouville

Banque : CREDIT MUTUEL 19, avenue de la Grande Cavée Immeuble de l'Esplanade 14200 Hérouville St-Clair

IBAN : FR76 10278 02121 00020494001 58

BIC : CMCIFR2A

Les aides possibles pour prendre en charge une partie du coût de mon adhésion et/ou licence

Aide aux familles nombreuses :

Une aide accordée par le club dont le montant s'élève à 5 € à déduire du montant de l'adhésion à partir du deuxième membre de la famille

Aide du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la Ville d'Hérouville St-Clair :

Le dispositif VIVACITE prend en charge une partie de l'inscription des enfants et jeunes jusqu'à 21 ans selon un barème qui dépend de votre Quotient Familial CAF. Pour en bénéficier, au moment de votre inscription il faut nous fournir votre attestation VIVACITE en cours de validité.

Aide dans le cadre du dispositif PASS'SPORTS 2023-2024

Sont éligibles au Pass'Sport : les jeunes de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2023 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire en 2023 (ARS) ou de 6 à 19 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), les jeunes émancipés et jeunes adultes (16 à 30 ans) bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ainsi que les étudiants âgés au plus de 28 ans, boursiers de l'État ou bénéficiaires d'une aide dans le cadre des formations sanitaires et sociales.

Pour bénéficier de cette aide de 50 € de l'Etat, nous fournir votre code PASS'SPORT ou bien une attestation de paiement de l'allocation de rentrée scolaire téléchargeable depuis votre espace CAF

Le coup d pouce loisirs de la CAF

Cumulable avec le dispositif Pass'sports, cette aide complémentaire de la CAF est réservée aux familles dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 700 € en mai 2023 pour les enfants nés entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2020. Pour en bénéficier contactez le service vacances loisirs de la CAF au 02-31-30-90-30

Aide dans le cadre des Comités d'Entreprises ou Comités d'œuvre Sociale

Renseignez-vous auprès de votre CE ou COS ! Dans beaucoup d'entreprises ou de collectivités des aides sont mises en place pour participer au coût des activités culturelles ou sportives des familles et de leurs enfants. Exemple pour les bénéficiaires du CNAS, une nouvelle aide intitulée forfait sport de 35 ou 60 €.